

Train touristique Blavet Océan - Place Raoul Dautry AURAY 56400

Lettre d'information N°24 du 15 Avril 20 11.

www.train-blavet-ocean.com

assoc.parber@train-blavet-ocean.com

1 - 5 – Propositions pour l'année 2011 : (aucune circulation)

Le Conseil d'Administration a proposé de mettre en place les conditions de circulation d'un matériel patrimonial.

Elles sont au nombre de 3 :

1 - 5 – 1 : Renforcement de l'équipe PARB'ER

L'équipe fondatrice a besoin de sang neuf.

Elle doit pouvoir compter sur beaucoup plus de bénévoles, non seulement sur Auray et St Nicolas des Eaux, mais également sur Camors et Pontivy.

1 - 5 – 2 : Habilitation du matériel et du personnel

Après plusieurs rencontres, nous avons obtenu, le 6 janvier 2011, une sérieuse avancée pour faire circuler du matériel patrimonial.

Après la mise en place du Réseau Ferré de France (R.F.F.), la SNCF se réorganise également en vue du passage au secteur concurrentiel des activités voyageurs (après celle du fret en 2007).

La SNCF a créé un établissement indépendant, dénommé INFRACIRCULATION, en remplacement de l'ancienne « Direction Déléguée INFRA », qui était un service interne de la SNCF.

Quand sera trouvé dans la Zone du Sourn à Pontivy le lieu permettant de garer du matériel roulant, nous étudierons la possibilité de « cantonner » nos circulations entre Pluvigner et Pontivy,

2

A partir de 2012 c'est possible à condition que :

* le matériel patrimonial ait reçu une habilitation générale pour circuler, mais également une habilitation sur la ligne proprement dite (ligne aujourd'hui réservée au fret) ;

* nous ayons l'agrément des conducteurs et formation des agents de sécurité, telle qu'elle résulte de l'IN 2777 qui contractualise les relations entre RFF et les réseaux touristiques.

1 - 5 – 3 : Trouver du matériel patrimonial

Depuis 4 ans l'association essaye de trouver une société, ou une association, qui posséderait du matériel patrimonial agréé :

- la CFTA n'en a pas ;
- la CFCB a du matériel mais il faut se remettre autour d'une table pour trouver un mode de fonctionnement en commun ;

Deux hypothèses sont envisageables

- association par répartition des rôles et des risques financiers ;
- fusion des deux associations.

Nous n'envisageons pas la dissolution de PARB'ER.

La première solution a notre préférence.

Après discussions les membres de l'association lors de l'AG, ont décidé à l'unanimité pour une association par répartition de rôles et des risques financiers, (hypothèse n°1) De plus des commissions sont constituées :

- Négociation avec CFCB.
- Gare, garage.